ASSOCIATION SPORTIVE ONATCHIWAY EST INC.

MANDATAIRE DE LA

zec Onatchiway

RAPPORT ANNUEL 2025

Présenté à l'Assemblée générale annuelle
Le 13 avril 2026

Denys Gilbert, président
Martin Privé, CPA

Association Sportive Onatchiway Est Inc.

Assemblée générale annuelle

Ordre du Jour

1. Ouverture de l'assemblée

2. Lecture de l'ordre du jour, adoption de l'ordre du jour

3. Lecture et acceptation des procès-verbaux de l'assemblée spéciale et de l'assemblée générale annuelle du 14 avril 2025

4. Rapport d'activités 2025

5. Ratification des actes posés par le conseil d'administration

6. Rapport financier au 30 novembre 2025

7. Choix d'un vérificateur

8. Tarification 2026

9. Élections
   9.1. Nomination des officiers
   9.2. Scrutin

10. Varia

Eric Bouchard, secrétaire

Procès-verbal de <u>l'Assemblée spéciale</u> de l'Association Sportive Onatchiway Est Inc. tenue à l'Hôtel La Saguenéenne, 250 rue des Saguenéens, Chicoutimi, le lundi 14 avril 2025 à 19h00.

1. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Denys Gilbert, président, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes dont cinquante-cinq (55) membres. Il explique le déroulement de la séance et invite les administrateurs à se présenter.

2. ADOPTION DE NOUVEAUX RÈGLEMENTS

M. Denys Gilbert invite Mme Anne Fortin à présenter les deux (2) nouveaux règlements à adopter sur le camping aménagé.

a. Règlement #3 concernant les conditions de pratique de l'activité de camping sur un site aménagé dans la zone d'exploitation contrôlée Onatchiway

Mme Anne Fortin présente le règlement no 3 à l'assemblée et précise qu'il s'agit du même règlement que celui annexé au contrat remis lors de la réservation d'un terrain de camping aménagé. Il est également possible de le consulter sur le site Internet de la Zec.

Considérant que ce règlement n'avait jamais été adopté officiellement en assemblée générale, il est proposé par M. Noël Pedneault, appuyé par M. Robert St-Laurent, d'adopter **le règlement #3 concernant les conditions de pratique de l'activité de camping sur un site aménagé dans la Zec Onatchiway**. Adopté à l'unanimité.

Un membre de l'assemblée s'informe s'il y a eu des changements concernant la possibilité de vendre un emplacement de camping aménagé. Mme Fortin répond qu'aucune modification n'a été apportée à ce sujet. Elle précise que la réglementation provinciale exige que l'emplacement soit offert en priorité aux personnes inscrites sur la liste d'attente. À défaut, l'occupant doit retirer l'ensemble de ses équipements et libérer complètement l'emplacement.

b. <u>Règlement sur les procédures d'inscription sur la liste d'attente pour un emplacement de camping aménagé</u>

Mme Anne Fortin explique d'abord que les listes d'attente sont devenues particulièrement longues. Certaines personnes y sont inscrites depuis plusieurs années et que beaucoup d'entre elles ne sont possiblement plus intéressées après tout ce temps.

Afin de raccourcir et d'actualiser ces listes, Mme Fortin suggère l'adoption d'un nouveau règlement obligeant les personnes inscrites à reconfirmer leur intérêt à tous les 2 ans. À défaut de renouvellement, leur nom sera retiré de la liste.

Le nouveau **règlement sur les procédures d'inscription à la liste d'attente pour un emplacement de camping aménagé** est proposé par Mme Christiane Tremblay, appuyé par M. Denis Dufour. Adopté à l'unanimité.

c. <u>Règlement sur l'interdiction de circuler en moto pendant la période de chasse à l'orignal</u>

M. Denys Gilbert présente à l'assemblée un projet de règlement visant à interdire l'utilisation des motos durant la période de la chasse à l'orignal à la carabine. Il précise que cette proposition fait suite à diverses plaintes reçues concernant le bruit des motos, notamment des motocross, jugé dérangeante pendant cette période.

Il propose d'adopter d'abord le règlement, puis d'en discuter ensuite. Plusieurs membres expriment leur désaccord, jugeant que la mesure est trop restrictive et affecte également les motos peu bruyantes.

Il est convenu de retravailler le règlement pour la prochaine AGA afin de cibler uniquement les motos bruyantes et d'exclure celles dont le niveau sonore est acceptable.

Levée de l'assemblée spéciale à 19h25.

Denys Gilbert, président

Eric Bouchard, secrétaire

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Association Sportive Onatchiway Est Inc. tenue à l'Hôtel La Saguenéenne, 250 rue des Saguenéens, Chicoutimi, le lundi, 14 avril 2025 à 19h25.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

   M. Denys Gilbert, président, ouvre l'assemblé et explique le déroulement de la séance.

2. **LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR**

   M. Denys Gilbert procède à la lecture de l'avis de convocation et de l'ordre du jour. Il demande aux membres s'ils souhaitent ajouter des points à l'ordre du jour. Comme aucun membre ne se manifeste, monsieur Gilbert propose de laisser le Varia ouvert.

   L'ordre du jour est accepté sur proposition de Mme Linda Bouchard, appuyée par M. Régis Lavoie. Adopté à l'unanimité.

3. **LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL**

   De l'assemblée générale annuelle tenue le 15 avril 2024.

   Mme Isabelle Gariépy, directrice générale, fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 avril 2024 à 19 h. Le procès-verbal de cette assemblée est accepté sur proposition de M. Rodrigue Gaudreault appuyée par M. Denis Dufour. Unanime.

4. **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024**

   M. Denys Gilbert fait la lecture du mot du président et du rapport d'activités 2024.

5. **RATIFICATION DES ACTES POSÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

   La ratification des actes posés par le conseil d'administration est acceptée unanimement sur proposition de Mme Christiane Tremblay, appuyée par M. Fernand Boivin.

6. **RAPPORT FINANCIER AU 30 NOVEMBRE 2024**

   M. Gilbert invite Mme Geneviève Morin, CPA, de la firme **Martin Privé CPA**, à présenter le rapport financier au 30 novembre 2024. Après présentation, M. Gilbert propose l'acceptation des états financiers. Sur proposition de M. Noël Pedneault, appuyée par M. Léon Gravel, il est résolu d'accepter les états financiers au 30 novembre 2024. Adopté à l'unanimité.

   Aucune question ni commentaire n'est soulevé.

7. **CHOIX D'UN VÉRIFICATEUR**

Sur recommandation du conseil d'administration et sur proposition de M. Noel Pedneault, appuyée par M. Michel Dufour, il est résolu de mandater la Firme Martin Privé CPA pour la réalisation du rapport financier 2025. Accepté à l'unanimité.

8. **TARIFICATION 2025**

M. Denys Gilbert commente la tarification 2025 et informe les membres que l'augmentation des tarifs est d'environ 3 %. En raison de la forte hausse du coût de l'abonnement à Airmedic, un montant de 8 $ plus taxes a été ajouté au forfait de circulation annuel. Cette contribution permet d'offrir une couverture à tous les usagers présents sur le territoire de la Zec Onatchiway. Un montant de 0,88 $ plus taxes est également inclus dans le droit de circulation journalier.

La tarification est proposée par M. Michel Dufour, appuyée par M. Claude Plante. Adoptée à l'unanimité.

9. **ÉLECTIONS**

9.1 **Nomination des officiers d'élection**

M. Denys Gilbert, avec l'accord de l'assemblée, remet la présidence de l'assemblée à Mme Isabelle Gariépy pour le point 9 Élections.

Mme Gariépy, après vérification des bulletins de mise en candidature, constate leur conformité ainsi que l'éligibilité des candidats. Elle informe l'assemblée que cinq (5) candidatures ont été reçues pour les cinq (5) postes électifs.

Elle déclare donc qu'il n'y aura pas d'élection cette année et que les cinq candidats suivants sont élus par acclamation :

- M. Denys Gilbert
- M. Robert Larocque
- M. Luc Godin
- M. Christian Gagnon
- M. Serge Deschenes

Mme Gariépy félicite les candidats pour leur élection pour un nouveau mandat de 2 ans. Elle remet la présidence d'assemblée à M. Denys Gilbert.

10. **VARIA**

Monsieur Denys Gilbert demande si des membres veulent apporter des points au Varia :

10.1 Côte asphaltée du chemin de La Hache (Éric Mercier)

M. Éric Mercier informe les administrateurs que la côte asphaltée du chemin de La Hache devient extrêmement glissante en période de gel, constituant un risque important pour la sécurité des usagers. Il s'interroge sur les mesures envisagées pour prévenir d'éventuels accidents et suggère soit le retrait de l'asphalte, soit l'installation d'un bac de sable afin de permettre le sablage en conditions glacées.

M. Denys Gilbert mentionne qu'il s'agit de la première fois qu'il est informé de cette situation. Il précise que cette section a été asphaltée afin de faciliter la circulation des transporteurs forestiers et estime qu'il ne serait pas opportun d'envisager le retrait de l'asphalte.

M. Carol Mercier souligne l'importance de prendre la situation au sérieux, mentionnant que plusieurs usagers ont vécu des situations dangereuses dans cette côte. Il estime qu'il serait nécessaire d'intervenir rapidement afin de prévenir un accident grave et propose, à cet effet, de réutiliser l'ancien chemin.

M. Denys Gilbert indique que la demande est prise au sérieux et que l'Association analysera la situation afin d'identifier des solutions appropriées.

10.2 Débarcadère du lac Poivre (Martin Camirand)

M. Martin Camirand explique qu'il possède un chalet au lac Poivre, à proximité du point sur la carte indiquant un débarcadère. Il mentionne que des employés à l'accueil dirigent des campeurs ou des pêcheurs vers ce débarcadère. Il précise également qu'il y a trois (3) ans, ils ont payé pour faire réparer le chemin, puisque la Zec ne souhaitait pas en assumer la réparation ni l'entretien. Trois (3) voisins ont ainsi contribué aux travaux.

M. Camirand demande donc de retirer ce point de la carte et de cesser d'y diriger les usagers, à moins que la Zec contribue à l'entretien du chemin vers ce débarcadère.

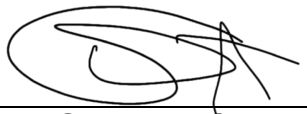
M. Denys Gilbert mentionne qu'il n'était pas au courant de la situation et qu'il en prend note. Il précise également que, lorsque des villégiateurs investissent dans l'entretien de leur chemin, la Zec applique une politique de contribution équivalente au montant investi par le groupe de villégiateurs.

10.3 Ponts fermés (Yves Girard)

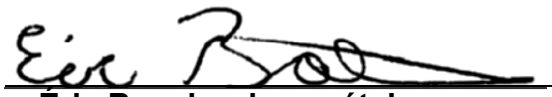
M. Yves Girard demande s'il serait possible de faire recalculer le tonnage des ponts fermés et de les ouvrir à nouveau afin que la surfaceuse du Club de motoneige puisse continuer d'entretenir les sentiers qui les traversent. M. Denis Dufour cite l'exemple du pont du Petit-Portage, qui est fermé malgré son bon état et dont l'objectif serait de permettre le passage de la surfaceuse.

M. Denys Gilbert explique que le calcul du tonnage et la décision de fermeture relèvent du ministère. La Zec n'a aucun pouvoir à ce sujet. Chaque année, la Zec soumet la liste des ponts fermés au programme des Ponts et Ponceaux du ministère, et c'est ce dernier qui décide quelles traverses il finance pour la reconstruction.

Levée de l'assemblée proposée par M. Léon Gravel à 20h23.



Denys Gilbert, président



Éric Bouchard, secrétaire

LISTE DES ADMINISTRATEURS

Association sportive Onatchiway Est Inc.

	Bélanger, Louis-René	Administrateur désigné
*	Bouchard, Éric	Secrétaire
	Deschenes, Serge	Administrateur
*	Fillion, France	Vice-présidente finance (Trésorière)
	Gagnon, Christian	Administrateur
	Gilbert, Denys	Président
*	Gilbert, François	Administrateur
	Girard, Jean-Pierre	Administrateur désigné
	Godin, Luc	Administrateur
	Larocque, Robert	Administrateur
*	Savard, François	Vice-président RH

---

* Les administrateurs dont le nom est précédé d'un astérisque terminent leur mandat de deux (2) ans.

Mot du président

Mesdames,
Messieurs,

Membres de l'Association sportive Onatchiway Est Inc.,

À titre de président du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter ce rapport annuel qui dresse le bilan de l'année 2025. Cette année a été marquée par la concrétisation de plusieurs projets importants, témoignant de la solidité et de l'engagement soutenu de notre organisation, de notre personnel ainsi que de l'implication des membres du conseil d'administration.

Parmi les réalisations marquantes de l'année, nous avons finalisé le projet de relocalisation du poste d'accueil du Bras-Louis. Ce nouveau poste d'accueil contribuera à façonner durablement l'avenir de l'organisation en offrant des installations modernes, écologiques et mieux adaptées à nos besoins opérationnels.

Sa mise en service a toutefois nécessité des efforts d'adaptation importants. Afin d'assurer une transition harmonieuse, diverses mesures ont été déployées pour bien informer les usagers : publications sur les réseaux sociaux, mise à jour de la signalisation et présence accrue de patrouilleurs dans le secteur du Bras-Louis. Ces actions ont permis d'orienter adéquatement les visiteurs vers le nouvel emplacement et de veiller à ce que tous s'enregistrent et paient leurs droits.

Parmi les réalisations importantes de 2025, mentionnons également la reconstruction de deux ponts majeurs, soit ceux du lac Henri et du Petit-Portage. Fermé depuis plusieurs années, le pont du lac Henri constituait l'unique voie de passage vers les chalets du lac des Baies. Sa réouverture a permis de rétablir l'accès pour les propriétaires et d'assurer la reprise de services essentiels, notamment la livraison de propane et la vidange des fosses septiques. Elle redonne également aux pêcheurs l'accès au lac des Baies et au Petit lac des Baies, deux plans d'eau particulièrement prisés pour cette activité.

Le pont du Petit-Portage a également été reconstruit en 2025. Sa reconstruction a permis de rétablir un accès sécuritaire vers le nord de la ZEC et d'assurer le passage de la surfaceuse pour l'entretien du sentier de motoneige vers le Rouvray. Ces travaux ont été rendus possibles grâce au soutien financier du Ministère des Ressources naturelles et de la MRC du Fjord-du-Saguenay, que nous remercions chaleureusement.

L'année 2025 a également été marquée par certains enjeux, notamment l'absence de subventions gouvernementales pour l'entretien des chemins forestiers, dont les montants contribuaient grandement à financer les travaux de voirie. Le budget 2026-2027 ne prévoit malheureusement toujours aucun soutien aux Zecs. Malgré tout, nous sommes

reconnaissants de pouvoir compter sur le soutien constant de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Leurs généreuses contributions sont essentielles pour nous et nous permettent d'entretenir et de maintenir un réseau routier de qualité.

Parmi les enjeux auxquels fait face la Zec, nous avons appris avec regret la cessation prochaine des activités d'Airmedic, ce qui met fin à un service important pour notre territoire. À ce jour, aucune alternative ne semble offrir une couverture équivalente. Cette situation rappelle l'importance de la prudence en milieu isolé et la responsabilité de chacun en matière de sécurité.

Malgré ces enjeux, notre organisation poursuit sa mission avec détermination. Les réalisations accomplies et l'engagement de tous ceux qui contribuent à la vitalité de notre territoire nous permettent d'envisager l'avenir avec confiance.

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des administrateurs, des employés, des partenaires et des utilisateurs du territoire pour leur contribution et leur soutien. C'est grâce à cette collaboration que nous pouvons continuer à faire évoluer notre organisation et à assurer la pérennité de nos activités.

Merci à tous de votre présence. Je vous souhaite une excellente saison sur la plus belle Zec du Québec!

Denys Gilbert, Président

RAPPORT ANNUEL
2025

(Rapport d'activités de l'Association sportive Onatchiway Est Inc.)

COMITÉ EXÉCUTIF ET PERSONNEL

Denys Gilbert, François Savard, Éric Bouchard, France Fillion,

Le comité exécutif a pour mandat de coordonner les actions et d'assurer la mise en œuvre des décisions et orientations du conseil d'administration. Il assure le suivi des dossiers et intervient, au besoin, dans la gestion courante de l'Association entre les réunions du conseil. En 2025, le comité a tenu douze (12) réunions, et ses membres ont également représenté l'Association auprès de différents partenaires et organismes.

Le comité a également tenu récemment deux (2) rencontres avec le syndicat en vue du renouvellement de la convention collective des employés. Celle-ci a été reconduite pour une durée de quatre (4) ans, soit de 2026 à 2030.

COMITÉ FAUNE ET ENVIRONNEMENT

M. François Gilbert, Responsable du comité

Le comité faune veille au bon déroulement des activités liées à l'exploitation et à la protection de la faune. En 2025, il a participé à la préparation de la saison de pêche blanche et a tenu une rencontre avec le ministère de la Faune afin de discuter des mesures à mettre en place pour la gestion et la protection de l'omble de fontaine sur certains plans d'eau de la Zec.

Par ailleurs, le comité a également participé à différentes consultations du ministère en vue d'apporter des modifications à la réglementation concernant la chasse à l'orignal et la pêche.

Gestion de la faune

Afin de simplifier et d' uniformiser la réglementation, tout en assurant une gestion durable de la ressource, le ministère de la Faune a apporté quelques modifications règlementaires pour 2026 :

Pêche – Modifications réglementaires

- Les dates d'ouverture sont désormais **fixes d'une année à l'autre**. Sur le territoire de la Zec Onatchiway, la saison de pêche débute le **5 mai** et se termine le **15 septembre**.
- La **limite de prise et de possession** est maintenant fixée à **15 ombles de fontaine**, tant pour la Zec Onatchiway que pour l'ensemble de la zone 28.

Chasse à l'orignal – Modifications réglementaires

- À compter de l'automne 2026, le veau sera associé à la femelle sous l'appellation « **orignal sans bois** » dans la réglementation provinciale.
- Alors que certaines zones du Québec introduisent un système de tirage pour obtenir un permis d'orignal sans bois, la zone 28 conserve la réglementation traditionnelle pour la saison 2026 : **seuls les orignaux avec bois (mâles adultes) pourront être prélevés**.

Modalités de pêche particulières en 2026

- **Pêche à la mouche seulement** : Deux (2) plans d'eau touchés : Grand lac Croche et Petit lac Culotte;

- **Limite quotidienne de prises abaissée à cinq (5)** : cette mesure s' applique à douze (12) plans d'eau: lacs Lessard, Pétamban, des Nymphes, St-Martin (sect. Rouvray), Clair (sect. Beauséjour), 1er lac Price, 2e lac Price, du Castor, Craig (sect. Beauséjour), lac McNaughton, Petit lac Croche, lac Bob (sect. La Hache);

- **Limite quotidienne de prises abaissée à dix (10)** : cette mesure s'applique à six (6) plans d'eau: lacs Hovington, Kirkpatrick, Choquette, Filion, Coghill et Picard;

- **Fermeture des ruisseaux et rivières à partir du 25 août** : mesure de protection de la ressource;

- **Lac Mystère** : Ensemencement du lac avec de l'omble de fontaine (limite quotidienne de prises : cinq (5)). Le lac Mystère est le seul lac que nous pouvons ensemencer sur la Zec.

Récolte des statistiques

Le Comité vous rappelle que vous êtes les principaux acteurs de la gestion des plans d'eau puisqu'elle est basée sur vos déclarations.

Chaque année, des gens font volontairement de fausses déclarations qui nuisent à la conservation de nos ressources fauniques. L'honnêteté que vous y mettez influence directement le maintien de la qualité de pêche.

De plus, même si vous n'avez capturé aucun poisson, il est essentiel d'enregistrer vos heures de pêche en identifiant correctement le lac où vous avez pêché. Ces données sont importantes pour évaluer le rendement des plans d'eau. Ils fournissent également de précieux indicateurs sur l' état de santé des lacs.

Votre collaboration, jumelée aux efforts de conservation, peut garantir une qualité de pêche dont vous et vos enfants pourrez profiter.

Poste d'accueil virtuel (PAV) :

Lorsque vous vous enregistrez sur le PAV, vous devez imprimer votre feuillet ou être en mesure de le présenter, par exemple sur votre téléphone cellulaire, à tout agent ou assistant à la protection de la faune qui en fait la demande lors de votre présence sur le territoire de la Zec.

À votre sortie du territoire, vous devez obligatoirement vous arrêter à un poste d'accueil afin de compléter vos statistiques de pêche ou de chasse et fermer votre enregistrement.

Nous remercions les membres et tous les utilisateurs qui s'appliquent à fournir des informations justes et pertinentes. Vous contribuez à la saine gestion du territoire.



Pêche

Le tableau ci-dessous présente les résultats de pêche au cours des dernières années.

Les données présentées ci-dessous sont comptabilisées par le ministère grâce aux données recueillies dans les postes d'accueil. Il est donc primordial de donner une information juste et véridique. Le rapport d'exploitation complet est accessible sur notre site Internet.

Tableau 1. Résultats de pêche enregistrés dans la Zec Onatchiway de 2015 à 2025

Années	Nombre de jours-pêcheurs	Nombre d'ombles capturés	Succès de pêche (nbre d'ombles/ jour-pêcheur)	Succès de pêche (nbre d'ombles/ heure-pêcheur)	Poids moyen en (grammes)
2015	24 355	139 481	5,7	1,6	137
2016	24 799	128 768	5,3	1,7	143
2017	23 634	114 346	4,8	1,6	146
2018	21 564	107 197	5,0	1,6	141
2019	20 895	96 526	4,6	1,6	134
2020	19 640	80 890	4,1	1,4	148
2021	22 350	98 863	4,4	1,6	160
2022	18 348	83 267	4,5	1,6	175
2023	19 259	99 552	5,2	1,8	149
2024	20 791	108 683	5,2	1,8	142
2025	20 109	100 699	5,1	1,7	150
Moyenne De 2015 à 2025	**21 564**	**105 757**	**4,9**	**1,6**	**148**

Chasse

Le tableau ci-dessous présente les résultats de chasse au cours des dernières années.

Les saisons 2024 (année restrictive) et 2025 (année permissive) se distinguent par des résultats exceptionnels, établissant deux années records consécutives de chasse à l'orignal.

Tableau 2. Résultats de chasse enregistrés dans la Zec Onatchiway de 2015 à 2025.

Effort de chasse (jours-chasseur)				Récolte				
Années	Petit Gibier	Orignal	Ours	Lièvres	Gélinottes	Tétras	Orignaux	Ours
2015	2 271	4 427	23	195	365	1 118	62	3
2016	2 985	4 200	51	148	247	747	48	8
2017	1 818	4 237	95	90	313	909	69	9
2018	1 697	4 615	58	77	409	1 155	31	6
2019	1972	4 651	48	87	327	1 161	61	0
2020	1972	3 784	60	89	842	1 868	39	6
2021	2 288	3 800	59	90	621	1 088	61	5
2022	1776	4 831	24	48	562	1 531	38	6
2023	2176	3 413	72	70	937	2 228	66	5
2024	2 059	3 846	53	41	606	1 813	58	11
2025	2289	4 406	115	58	901	2166	80	5
Moyenne	**2118**	**4 201**	**60**	**90**	**557**	**1 435**	**56**	**6**

Volet environnement

Conteneurs et déchets

Comme à chaque début d'été, des conteneurs aux deux postes d'accueil ont été mis à la disposition des villégiateurs afin de pouvoir disposer des **déchets secs**. Ce service est financé par la MRC du Fjord via le Programme d'aide financière de gestion des déchets qui couvrent les coûts de location, de transport et de disposition s'y rattachant. Nous souhaitons vous rappeler qu'il est important de ne pas surcharger les conteneurs. Si les conteneurs sont pleins, veuillez apporter vos déchets en ville.

L'Association vous rappelle que, chaque année, nous ramassons une grande quantité de déchets le long des chemins ou sur les débarcadères de la Zec. La collaboration des usagers demeure essentielle afin d'assurer la protection et la propreté du territoire. Merci de rapporter vos déchets.

RELATIONS PUBLIQUES

Chaque année, des actions de promotion sont mises en œuvre afin d'accroître la notoriété de la Zec et de ses services. Plusieurs actions promotionnelles sont réalisées en collaboration avec l'Association touristique régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. La Zec assure également une présence à des événements d'envergure, dont Expo-Nature de Chicoutimi ainsi que le Salon plein air, chasse, pêche et camping de Québec.

Tirage annuel

Cette année encore, nous avons procédé au tirage d'un VTT Polaris Sportsman 570. Monsieur **Raymond Boulianne** est le gagnant de ce prix. Nous vous remercions de participer au tirage annuel en grand nombre. Cette activité est une occasion de promotion et de financement pour la Zec.

COMITÉ VOIRIE, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET OPÉRATIONS FORESTIÈRES

M. Robert Larocque, responsable du comité

Entretien du réseau routier

Le conseil d'administration a autorisé des dépenses de plus de 154 000 $ consacrées à l'entretien du réseau routier, incluant la route d'accès L-253. Ces sommes ont servi notamment au nivelage et à la réfection de certaines sections de chemins forestiers dans plusieurs secteurs de la Zec. Ces interventions visent à maintenir un réseau sécuritaire et accessible pour les usagers.

Outre la reconstruction des ponts du lac Henri et du Petit-Portage, la Zec a contribué à la restauration du pont Desmeules en fournissant l'ensemble des matériaux nécessaires, permettant de remettre en état la surface de roulement fortement détériorée. La Zec remercie d'ailleurs chaleureusement tous les bénévoles ayant participé à ces travaux.

REPRÉSENTATIONS

Afin de faciliter les communications avec nos différents partenaires et d'être impliquée dans notre milieu, l'Association siège sur différents conseils et comités :

Club de Motoneiges Onatchiway Inc.	*Denys Gilbert*
Regroupement Régional des gestionnaires de Zecs (RRGZ)	*Luc Godin,* *Christian Gagnon*
Comité de la route Shipshaw (L253)	*Denys Gilbert, Isabelle Gariépy*
Fédération québécoise des gestionnaires de Zecs (FQGZ)	*Denys Gilbert*
Comité de bassin versant de la rivière Shipshaw (CBRS)	*Isabelle Gariépy*

TARIFICATION 2026

Mme France Fillion, vice-présidente finances

Forfaits et droits exigibles

Pour la saison 2026, nous avons procédé à une augmentation des tarifs de l'ordre de 2,5%. Ces augmentations suivent de près l'indice des prix à la consommation. Le droit de circulation est maintenu pour sa part à 12,18 $ plus taxes.

L'augmentation annuelle de nos tarifs nous permet de maintenir et stabiliser les finances de l'organisation face aux fluctuations des prix de nos différents fournisseurs et sous-traitants.

Gratuité pour les enfants

Nous maintenons notre objectif d'encourager la relève et l'initiation des jeunes aux activités de chasse et de pêche. Ainsi, les droits de circulation, de chasse et de pêche sont toujours gratuits pour les moins de 18 ans.

zec Onatchiway

TARIFICATION 2026

TARIF RÉGULIER SAISONNIER	Coût	TPS	TVQ	Total 2026
Carte de membre	**30,00 $**	1,50 $	2,99 $	***34,49 $***
Émission de carte	**8,70 $**	0,44 $	0,87 $	***10,01 $***
Pêche	**167,06 $**	8,35 $	16,66 $	***192,07 $***
Chasse petit gibier	**167,06 $**	8,35 $	16,66 $	***192,07 $***
Chasse Orignal	**200,18 $**	10,01 $	19,97 $	***230,16 $***
Chasse ours ou cerf	**182,66 $**	9,13 $	18,22 $	***210,01 $***
Pêche-chasse	**224,54 $**	11,23 $	22,40 $	***258,17 $***
Pêche blanche	**77,19 $**	3,86 $	7,70 $	***88,75 $***
Pêche-pêche blanche-chasse petit et gros gibier	**301,73 $**	15,09 $	30,10 $	***346,92 $***
TARIF ÉTUDIANT* SAISONNIER	***Coût***	***TPS***	***TVQ***	***Total 2026***
Carte de membre	**30,00 $**	1,50 $	2,99 $	***34,49 $***
Émission de carte étudiant	**4,35 $**	0,22 $	0,43 $	***5,00 $***
Pêche	**83,53 $**	4,18 $	8,33 $	***96,04 $***
Chasse Petit gibier	**83,53 $**	4,18 $	8,33 $	***96,04 $***
Chasse Orignal	**100,09 $**	5,00 $	9,98 $	***115,07 $***
Chasse Ours ou Cerf	**91,33 $**	4,57 $	9,11 $	***105,01 $***
Pêche-chasse	**112,27 $**	5,61 $	11,20 $	***129,08 $***
Pêche blanche	**77,19 $**	3,86 $	7,70 $	***88,75 $***
Pêche-pêche blanche-chasse petit et gros gibier	**189,46 $**	9,47 $	18,90 $	***217,83 $***
Droits journalier Pêche-Petit gibier	***Coût***	***TPS***	***TVQ***	***Total 2026***
Individuel				
1 jour	**26,78 $**	1,34 $	2,67 $	***30,79 $***
2 jours	**37,50 $**	1,88 $	3,74 $	***43,12 $***
3 jours	**54,07 $**	2,70 $	5,39 $	***62,16 $***
4 à 7 jours	**75,99 $**	3,80 $	7,58 $	***87,37 $***
Familial				
1 jour	**37,50 $**	1,88 $	3,74 $	***43,12 $***
2 jours	**52,60 $**	2,63 $	5,25 $	***60,48 $***
3 jours	**70,75 $**	3,54 $	7,06 $	***81,35 $***
4 à 7 jours	**85,74 $**	4,29 $	8,55 $	***98,58 $***
Étudiant*				
1 jour	**13,39 $**	0,67 $	1,34 $	***15,40 $***
2 jours	**18,75 $**	0,94 $	1,87 $	***21,56 $***
3 jours	**27,04 $**	1,35 $	2,70 $	***31,09 $***
4 à 7 jours	**38,00 $**	1,90 $	3,79 $	***43,69 $***
Gros gibier (ours -cerf)	***Coût***	***TPS***	***TVQ***	***Total 2026***
1 jour individuel	**45,31 $**	2,27 $	4,52 $	***52,10 $***
1 jour individuel étudiant	**22,65 $**	1,13 $	2,26 $	***26,04 $***
Droits journalier Pêche Blanche	***Coût***	***TPS***	***TVQ***	***Total 2026***
1 jour familial	**12,85 $**	0,64 $	1,28 $	***14,77 $***
2 jours familial	**16,08 $**	0,80 $	1,60 $	***18,48 $***
7 jours familial	**37,49 $**	1,87 $	3,74 $	***43,10 $***
CIRCULATION	***Coût***	***TPS***	***TVQ***	***Total 2026***
Droit de circulation régulier	**12,18 $**	0,61 $	1,21 $	***14,00 $***
Circulation annuel	**129,31 $**	6,47 $	12,90 $	***148,68 $***
Circulation non membre annuel	**129,31 $**	6,47 $	12,90 $	***148,68 $***

Forfaits 2026 *(incluant carte de membre - émission de carte - droit forfaitaire. Les forfaits étudiants inclus les taxes)*					
FORFAITS SIMPLES	**Coût**	**TPS**	**TVQ**	**Total 2026**	***Étudiant****
Membre / Pêche	205,76 $	10,29 $	20,52 $	**236,57 $**	***135,53 $***
Membre / Petit Gibier	205,76 $	10,29 $	20,52 $	**236,57 $**	***135,53 $***
Membre / Ours noir	221,36 $	11,07 $	22,08 $	**254,51 $**	***144,50 $***
Membre / Orignal	238,88 $	11,95 $	23,83 $	**274,66 $**	***154,56 $***
Membre / Cerf	221,36 $	11,07 $	22,08 $	**254,51 $**	***144,50 $***
FORFAITS MIXTES	**Coût**	**TPS**	**TVQ**	**Total 2026**	***Étudiant****
Membre / Pêche / Circulation	335,07 $	16,75 $	33,42 $	**385,24 $**	***284,21 $***
Membre / Petit Gibier / Circulation	335,07 $	16,75 $	33,42 $	**385,24 $**	***284,21 $***
Membre / Orignal / Circulation	368,19 $	18,41 $	36,73 $	**423,33 $**	***303,24 $***
Membre / Ours ou cerf/ Circulation	350,67 $	17,53 $	34,98 $	**403,18 $**	***293,18 $***
Membre / Pêche / Chasse	263,24 $	13,16 $	26,26 $	**302,66 $**	***168,57 $***
Membre / Pêche / Chasse / Circ.	392,55 $	19,63 $	39,16 $	**451,34 $**	***317,25 $***
Forfait intégral (inclant pêche blanche)	469,74 $	23,49 $	46,86 $	**540,09 $**	***406,00 $***
FORFAITS AVEC PÊCHE BLANCHE	**Coût**	**TPS**	**TVQ**	**Total 2026**	***Étudiant****
Membre / Pêche blanche	115,89 $	5,80 $	11,56 $	**133,25 $**	***128,24 $***
Membre / Pêche été-hiver	282,95 $	14,15 $	28,22 $	**325,32 $**	***224,28 $***
Membre / Pêche été-hiver / Chasse	340,43 $	17,03 $	33,96 $	**391,42 $**	***257,32 $***
Membre / Pêche été-hiver / Circ.	412,26 $	20,62 $	54,02 $	**486,90 $**	***372,96 $***
FORFAIT CIRCULATION	**Coût**	**TPS**	**TVQ**	**Total 2026**	***Étudiant****
Non-membre	138,01 $	6,90 $	13,77 $	**158,68 $**	***153,68 $***
Membre	168,01 $	8,40 $	16,76 $	**193,17 $**	***188,17 $***
CAMPING SAUVAGE (Rustique sans aménagement)		**Coût**	**TPS**	**TVQ**	**Total 2026**
1 nuits		10,00 $	0,50 $	1,00 $	11,50 $
6 nuités (7 jours)		55,00 $	2,75 $	5,49 $	63,24 $
Mensuel (30 jours consécutifs max.)		200,00 $	10,00 $	19,95 $	229,95 $
CAMPING RUSTIQUE (Colibri et Épinette Noire)		**Coût**	**TPS**	**TVQ**	**Total 2026**
1 nuit		19,68 $	0,98 $	1,96 $	22,62 $
6 nuités (7 jours consécutifs)		100,00 $	5,00 $	9,98 $	114,98 $
3 semaines (21 jours)		200,00 $	10,00 $	19,95 $	229,95 $
Saison (15 mai jusqu'à 48hrs après chasse à l'orignal)		350,00 $	17,50 $	34,91 $	402,41 $
CAMPING AMÉNAGÉ		**Coût**	**TPS**	***TVQ***	***Total 2026***
Annuel		475,00 $	23,75 $	47,38 $	546,13 $
HÉBERGEMENT	**Coût**	**Tx héb. (3,5%)**	**TPS**	**TVQ**	**Total**
Yourtes / nuitée	142,48 $	4,99 $	7,37 $	14,71 $	169,55 $
LOCATION D'EMBARCATION		**Coût**	**TPS**	**TVQ**	**Total 2026**
Chaloupe					
1 jour		27,98 $	1,40 $	2,79 $	32,17 $
2 jours		42,23 $	2,11 $	4,21 $	48,55 $
3 jours		57,91 $	2,90 $	5,78 $	66,59 $
4 à 7 jours		84,56 $	4,23 $	8,43 $	97,22 $
Kayaks, planche paggaie, canots					
1 jour		23,06 $	1,15 $	2,30 $	26,51 $
2 jours		35,36 $	1,77 $	3,53 $	40,66 $
3 jours		51,25 $	2,56 $	5,11 $	58,92 $
4 à 7 jours		75,85 $	3,79 $	7,57 $	87,21 $
**Étudiant(e): Carte obligatoire pour bénéficier de la tarification étudiante. Les tarifs forfaitaires inclus les taxes.*					
ENFANT MOINS DE 18 ANS: GRATUIT					

Aides financières 2025

MRC du Fjord		
Maintien des acquis	**106 997$**	Entretien du réseau routier
Gestion des déchets	**16 231$**	Installation des conteneurs
Restauration des traverses de cours d'eau	**18 881$**	Pont du lac Henri
Restauration des traverses de cours d'eau	**15 393$**	Pont du Petit-Portage
Entretien L-253	**44 900$**	Route Shipshaw
Ministère des ressources naturelles et Forêts		
Restauration des traverses de cours d'eau	**178 929$**	Pont du lac Henri
Restauration des traverses de cours d'eau	**144 097$**	Pont du Petit-Portage
Ministère de la faune		
Protection du territoire fauniques (2024-2025)	**4 500$**	

Total des Subventions reçues :	**529 928$**

Prévision budgétaire / Saison 2026

REVENUS		
Revenus autonomes		
Cartes de membre	35 000$	
Forfaits saisonniers	282 500$	
Droits quotidiens	136 200$	
Droits réseau routier	103 000$	
Tirage au sort estival (VTT)	35 000$	
Autres	177 500$	**769 200$**
Programmes d'aide financière		
MRC Maintien des acquis (*non confirmée*)	108 000$	
MRC Gestion des déchets (*non confirmée*)	16 200$	
MRC Fond de Villégiature	20 000$	
Protection des territoires fauniques	4500$	**148 700$**
TOTAL DES REVENUS		**917 900$**
DÉPENSES		
Accueil/Protection faune		
Salaires et charges sociales	257 000$	
Fonctionnement	113 575$	**370 575$**
Réseau routier (entretien routier)		
Entretien réseau routier	224 955$	**224 955$**
Services à la clientèle		
Fourniture et services	51 898$	**51 898$**
Aménagement/environnement		
Services et conteneurs	21 900$	
Projets fauniques	4 000$	**25 900$**
Frais généraux et administration		
Salaires et charges sociales	163 200$	
Fonctionnement	45 772$	
Honoraires professionnels	5 500$	
Cotisations	11 500$	
Assurances	18 600$	**244 572$**
TOTAL DES DÉPENSES		**917 900$**

Excédent des produits sur les charges : ***0,00 $***

PÉRIODES D'OUVERTURE *2026**

Zec Onatchiway (zone 28)

Pêche	
Saison	5 mai au 15 septembre 2026
Fermeture rivières et ruisseaux	25 août 2026
Chasse	
Gélinottes, tétras	19 septembre 2026 au 15 janvier 2027
Lièvre	19 septembre 2026 au 31 mars 2027
Lagopède	19 septembre 2026 au 31 mars 2027
Orignal **Mâle adulte seulement**	
Arc, arbalète	12 au 20 septembre 2026
Arme à feu, arc, arbalète	26 septembre au 16 octobre 2026
Cerf **Cerf de Virginie avec bois de 7cm et + seulement**	
Arc, arbalète	7 au 12 novembre 2026
Fusil, poudre noire, arc, arbalète	13 au 15 novembre 2026
Ours noir	
Arme à feu, arc, arbalète	15 mai au 30 juin 2026
	Dans la zone 28, il n'y a plus de période de chasse à l'ours à l'automne.

***** *En cas de disparité entre les dates indiquées ci-dessus et celles publiées par le ministère, ce sont les dates du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs qui prévalent.*

https://peche.faune.gouv.qc.ca

Association Sportive Onatchiway Est inc.
États financiers
Exercice terminé le 30 novembre 2025

Association Sportive Onatchiway Est inc.

ÉTATS FINANCIERS

30 novembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN	3
ÉTAT DES RÉSULTATS	4
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	5
BILAN	6
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	7
NOTES COMPLÉMENTAIRES	8
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
ANNEXE A- REVENUS AUTONOMES	16
ANNEXE B - SUBVENTIONS	16
ANNEXE C- ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER	17
ANNEXE D- POSTE D'ACCUEIL	17
ANNEXE E - FRAIS GÉNÉRAUX, D'ADMINISTRATION ET FINANCIERS	17
ANNEXE F- AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	18
ANNEXE G - PROTECTION DE LA FAUNE	18
ANNEXE H- HÉBERGEMENT	18

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de
L'Association Sportive Onatchiway Est inc.

Nous avons procédé à l'examen des états financiers ci-joints de l'Association Sportive Onatchiway Est inc, qui comprennent le bilan au 30 novembre 2025, et les états des résultats, de l'état de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice
Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de natures différentes. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion
Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association Sportive Onatchiway Est inc. au 30 novembre 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Martin Privé CPA Inc.

Par Geneviève Morin, CPA auditrice

Chicoutimi, le 25 février 2026

419, boul. Ste-Geneviève, Chicoutimi (Québec), G7G 2E3 - Tél.: 418 543-1817 - Fax: 418 543-9659
genevieve.morin@martinprive.ca

Association Sportive Onatchiway Est inc.

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 30 novembre	**2025**	2024
	$	$
PRODUITS		
Revenus autonomes (annexe A)	**704 415**	689 063
Subventions (annexe B)	**529 897**	212 891
Autres revenus	**23 971**	23 305
	1 258 283	925 259
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Entretien du réseau routier (annexe C)	**518 333**	192 304
Poste d'accueil (annexe D)	**252 715**	281 417
Frais généraux, d'administration et financiers (annexe E)	**324 727**	264 115
Aménagement et environnement (annexe F)	**17 269**	17 867
Protection de la faune (annexe G)	**34 397**	43 826
Hébergement (annexe H)	**18 479**	12 192
	1 165 920	811 721
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**92 363**	113 538

" Non audité"

Association Sportive Onatchiway Est inc.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 30 novembre

	Actif net investi en immobilisations	Actif net affecté à une immobilisation non amortie	Actif net non affecté	**Total**	Total
	$	**$**	**$**	**$**	$
SOLDE, début de l'exercice	**398 523**	**-**	**277 059**	**675 582**	562 044
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**(44 855)**	**-**	**137 218**	**92 363**	113 538
Remboursement du principal de la dette à long terme	**14 948**	**-**	**(14 948)**	**-**	-
Investissement en immobilisations	**19 929**	**40 000**	**(19 929)**	**40 000**	-
SOLDE, fin de l'exercice	**388 545**	**40 000**	**379 400**	**807 945**	675 582

" Non audité"

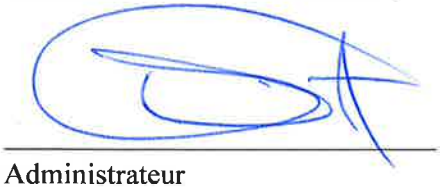
Association Sportive Onatchiway Est inc.

BILAN

Au 30 novembre	**2025**	2024
	$	$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	**220 153**	128 219
Comptes clients et autres créances (note 3)	**203 730**	141 856
Frais payés d'avance	**14 667**	9 118
	438 550	279 193
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	**668 022**	568 183
	1 106 572	847 376
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunts bancaires (note 7)	**1 659**	-
Créditeurs (note 5)	**17 491**	2 134
Portion remboursable au cours du prochain exercice (note 8)	**26 114**	-
	45 264	2 134
SUBVENTIONS REPORTÉES AFFECTÉES AUX IMMOBILISATIONS (NOTE 6)	**159 391**	169 660
DETTE À LONG TERME (note 8)	**93 972**	-
	298 627	171 794
ACTIF NET		
Actif net investi en immobilisations	**388 545**	398 523
Actif net affecté à une immobilisation non amortie	**40 000**	-
Actif net non affecté	**379 400**	277 059
	807 945	675 582
	1 106 572	847 376

ENGAGEMENT (note 9)

Pour le conseil d'administration :



Administrateur

Administrateur

" Non audité"

Association Sportive Onatchiway Est inc.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 30 novembre	**2025**	2024
	$	$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	**92 363**	113 538
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement - Immobilisations corporelles	**55 124**	42 443
Amortissement - Subventions reportées	**(10 269)**	(12 436)
Gain sur cession - Immobilisations corporelles	**-**	(2 821)
	137 218	140 724
Variation des comptes clients et autres créances	**(41 874)**	(19 928)
Variation des créditeurs	**15 357**	(2 713)
Variation des frais payés d'avance	**(5 549)**	(433)
	105 152	117 650
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(20 090)**	(235 550)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	**-**	1 130
	(20 090)	(234 420)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation des emprunts bancaires	**1 659**	-
Obtention de financements à long terme	**162**	-
Encaissement de subventions affectées à l'achat d'immobilisations	**20 000**	18 717
Encaissement de subventions affectées aux charges	**-**	5 016
Remboursement de la dette à long terme	**(14 949)**	(17 148)
	6 872	6 585
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**91 934**	(110 185)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice	**128 219**	238 404
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice	**220 153**	128 219

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse. Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent :

- l'achat d'immobilisations au moyen de financements à court terme d'un montant total de 20 089 $ (183 549 $ en 2024) dont 20 089 $ (183 549 $ en 2024) a été décaissé avant le 30 novembre 2025;

- l'achat d'immobilisations au moyen de financements à long terme d'un montant total de 134 873 $ (0 $ en 2024);

- l'obtention d'une subvention à recevoir, affectée à une immobilisation non amortissable, comptabilisée à l'actif net.

" Non audité"

Association Sportive Onatchiway Est inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2025

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec depuis le 12 avril 1979 et est normalement exempté des impôts sur le revenu. Il a pour but d'assurer la gestion d'une zone d'exploitation contrôlée de chasse et pêche et de promouvoir les activités sportives récréotouristiques sur le territoire de la zone d'exploitation contrôlée.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'organisme ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NOSBL) et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

Gestion du capital

Les activités de l'organisme sont principalement financées par des produits provenant des membres et de subventions. Les fonds ainsi disponibles sont répartis entre les diverses activités de l'organisme en fonction des priorités établies par le conseil d'administration.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur privé exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actifs et de passifs éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les montants établis et les informations divulguées sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

Apports reçus sous forme de services

Des bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer son fonctionnement. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Produits d'activités

L'organisme réalise des produits provenant de la vente de services. Le prix de vente que le client doit payer est établi au moment de la vente. Les ventes sont payables au comptant. L'organisme constate les produits provenant de la vente de biens ou services dans le cadre de ses activités lorsque les exigences relatives à l'exécution sont satisfaites et qu'au moment de l'exécution le recouvrement final est raisonnablement sûr. Les exigences relatives à l'exécution sont satisfaites lorsqu'il existe une preuve convaincante d'un accord, que les services ont été rendus et que le prix est déterminé ou déterminable.

Produits d'apports

L'organisme réalise des produits provenant de l'obtention de subventions. Ces apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amorties sont reportés et comptabilisés aux produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises. Les apports non affectés sont constatés parmi les produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations et affectés à l'acquisition d'immobilisations non amorties sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

La société évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la société qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la société dans le cadre de l'opération.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût se composent de l'encaisse et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût se composent des emprunts bancaires, des créditeurs et de la dette long terme.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût et au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles doivent aussi être soumises à des tests de dépréciation lorsque des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est nécessaire. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles doivent être comptabilisées à titre de charge dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet d'une reprise.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les taux et périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux /Périodes
Bâtisse	Dégressif	8%
Mobilier et équipement	Dégressif	20%
Équipement informatique	Dégressif	55%
Matériel roulant	Linéaire	5 et 6 ans
Yourte	Linéaire	10 et 25 ans
Aire de jeux	Linéaire	15 ans
Équipement nautique	Linéaire	10 ans
Aménagement de camping	Linéaire	5 ans

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Accords d'infonuagique

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique avec un fournisseur, l'organisme répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Les dépenses liées aux immobilisations corporelles et aux droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisées selon les méthodes comptables applicables à ces éléments. Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique, l'organisme a choisi d'appliquer la mesure de simplification. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charge lorsque la société reçoit les services en question. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'elle ne les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

3- COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2025	2024
	$	$
Comptes clients	**-**	1 878
Sommes à recevoir de l'État	**1 652**	13 616
Subventions à recevoir	**202 078**	126 362
	203 730	141 856

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2025 Valeur nette	2024 Valeur nette
	$	$	$	$
Sentier	**10 879**	**-**	**10 879**	10 879
Bâtisse	**490 495**	**193 446**	**297 049**	322 880
Mobilier et équipement	**136 483**	**119 752**	**16 731**	10 957
Équipement informatique	**5 770**	**4 211**	**1 559**	956
Matériel roulant	**155 297**	**26 296**	**129 001**	719
Aménagement de camping	**314 935**	**314 935**	**-**	-
Yourte	**226 444**	**30 388**	**196 056**	195 323
Équipement nautique	**19 223**	**6 972**	**12 251**	14 174
Aire de jeux	**35 327**	**30 831**	**4 496**	12 295
	1 394 853	**726 831**	**668 022**	568 183

L'organisme loue ses aménagements de camping, ses yourtes et leurs mobiliers, ses équipements nautiques et son aire de jeux à ses clients dans le cadre de contrats de location-exploitation à court terme.

Actif destiné à la vente

Au cours d'un exercice précédent, l'organisme a pris la décision de mettre en vente le poste d'accueil du Bras-Louis d'une valeur comptable nette de 0 $ suite à la construction d'un nouveau poste d'accueil sur un nouveau site.

5 - CRÉDITEURS

	2025	2024
	$	$
Comptes fournisseurs	**5 937**	2 134
Salaires et contributions	**2 412**	-
Sommes dues à l'État	**9 142**	-
	17 491	2 134

6- SUBVENTIONS REPORTÉES AFFECTÉES AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés affectés à des immobilisations représentent des subventions gouvernementales ayant servi à l'amélioration et construction de bâtisses, d'aménagement de yourtes, d'acquisition d'une aire de jeux et d'équipements nautiques. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2025	2024
	$	$
Solde au début de l'exercice	**169 660**	175 864
Montant constaté à titre de produit de l'exercice	**(10 269)**	(7 420)
Montant octroyé	**-**	1 216
Solde à la fin de l'exercice	**159 391**	169 660

Les apports reportés sont destinés aux activités suivantes :

Développement de sites d'hébergement en yourtes	**101 655**	106 454
Amélioration du poste d'accueil	**1 580**	1 718
Construction d'un poste d'accueil (Bras-Louis)	**32 200**	35 000
Acquisition d'équipements nautiques	**5 105**	5 904
Acquisition d'une aire de jeux	**18 851**	20 584
	159 391	169 660

Une subvention affectée au développement de sites d'hébergement en yourte d'un montant de 2 901 $ n'est pas amortie puisque l'immobilisation y étant associée n'a pas encore été acquise.

7- EMPRUNTS BANCAIRES

L'organisme dispose d'emprunts bancaires d'un montant total autorisé de 113 000 $ utilisables sous forme d'une marge de crédit (80 000 $), d'un financement court terme (24 500 $), de cartes de crédit (20 000 $), portant au taux de 9,45 % et renouvelables en décembre 2025.

8 - DETTE À LONG TERME

	2025	2024
	$	$
Emprunt d'un montant initial de 67 539 $, remboursable par versements mensuels de 1 198 $ incluant les intérêts au taux de 2,4 %, échéant en mars 2030, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 63 699 $.	**58 973**	-
Emprunt d'un montant initial de 67 496 $, remboursable par versements mensuels de 1 198 $ incluant les intérêts au taux de 2,4 %, échéant en mai 2030, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 62 898 $.	**61 113**	-
	120 086	-
Portion remboursable au cours du prochain exercice	**26 114**	-
	93 972	-

Les paiements en capital estimatifs de la dette à long terme exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

	$
2026	26 114
2027	26 760
2028	27 422
2029	28 100
2030	11 690

9- ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail concernant le local qu'il occupe. Le bail d'une durée de 5 ans se terminera le 31 janvier 2029. Le loyer mensuel actuel est de 817 $ taxes incluses en plus de frais d'entretien et de la prise en charge des taxes et services publics relatifs à l'immeuble loué et est indexable annuellement selon l'IPC jusqu'à un maximum de 4 % au 1er février de chaque année. L'organisme s'est également engagé en vertu d'un bail concernant un terrain pour le poste d'accueil du Bras-Louis. Le bail d'une durée d'un an se terminera le 1er mai 2026. Le loyer annuel est de 1 976 $ incluant les taxes applicables.

Les loyers minimums futurs totalisent 31 869 $ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

2026	10 627 $
2027	9 804 $
2028	9 804 $
2029	1 634 $

10- OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, l'organisme a conclu des opérations avec une société contrôlée conjointement par un administrateur et un tiers non apparenté. L'organisme a obtenu des services d'entretien des routes de 9 021 $ (13 500 $ en 2024) avant taxes applicables auprès de cette société. Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

11- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé au risque suivant :

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne la juste valeur de sa dette à long terme à taux fixe.

Association Sportive Onatchiway Est inc.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 30 novembre	**2025**	2024
	$	$
ANNEXE A- REVENUS AUTONOMES		
Cartes de membres	**45 427**	44 402
Forfaits mixtes et complets	**197 008**	180 220
Forfaits simples	**94 469**	91 304
Tarifs quotidiens:		
Pêche	**133 191**	139 021
Chasse	**4 968**	9 414
Tarifs réseau routier	**105 882**	103 147
Camping aménagé & hors site	**45 890**	44 021
Revenus d'hébergement - Yourtes	**13 489**	21 900
Revenus de location - Embarcations nautiques	**4 469**	4 643
Revenus - Articles promotionnels	**19 551**	12 158
Revenus - Restauration	**1 901**	2 413
Revenus - Tirage	**29 870**	29 630
Revenus - Activité de motoneige	**8 300**	6 790
	704 415	689 063
ANNEXE B - SUBVENTIONS		
Subventions - Programme traverses de cours d'eau	**357 300**	-
Subventions - Salariales et aide à la voirie pour l'entretien des routes	**4 500**	41 786
Subventions - Maintien et développement des acquis	**123 228**	120 873
Subventions - Projets spéciaux	**-**	5 016
Subventions - Programmes divers pour l'entretien des routes	**44 869**	45 216
	529 897	212 891

Incertitude relative à la mesure

Au cours de l'exercice, l'organisme a obtenu des aides gouvernementales. Ces subventions sont sujettes à l'examen des administrations gouvernementales. Le cas échéant, les écarts entre les apports alloués et ceux comptabilisés seront imputés aux résultats dans l'exercice au cours duquel l'information nouvelle sera connue.

" Non audité"

Association Sportive Onatchiway Est inc.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 30 novembre	**2025**	2024
	$	$
ANNEXE C- ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER		
Réparations - Ponts et routes	**471 394**	36 104
Niveleuses	**43 144**	154 514
Fournitures	**3 795**	1 686
	518 333	192 304
ANNEXE D- POSTE D'ACCUEIL		
Salaires et traitements	**217 899**	234 385
Fournitures et services	**28 988**	37 553
Communications	**3 446**	3 930
Entretien et réparation	**-**	1 538
Services professionnels	**2 382**	4 011
	252 715	281 417
ANNEXE E - FRAIS GÉNÉRAUX, D'ADMINISTRATION ET FINANCIERS		
Salaires et traitements	**162 500**	124 262
Assurances	**17 731**	16 258
Cotisations et affiliations	**11 925**	12 781
Frais de voyage et de représentation des administrateurs	**4 285**	9 046
Repas	**3 580**	3 675
Loyer de bureau	**10 292**	10 325
Publicité et promotions	**32 029**	32 601
Services professionnels	**35 051**	28 604
Télécommunications et accès internet	**3 662**	3 133
Fournitures	**4 777**	6 524
Créances douteuses	**451**	-
Intérêts sur financement à court terme et frais bancaires	**11 521**	11 060
Amortissement - Bâtisse	**25 830**	2 705
Amortissement - Mobilier et équipement	**3 077**	2 749
Amortissement - Équipement informatique	**954**	542
Amortissement - Subvention liée aux améliorations de la bâtisse	**(138)**	(150)
Amortissement - Subvention liée au poste d'accueil du Bras-Louis	**(2 800)**	-
	324 727	264 115

" Non audité"

Association Sportive Onatchiway Est inc.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 30 novembre	**2025**	2024
	$	$
ANNEXE F- AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT		
Camping - Aménagement	**66**	32
Services et fournitures	**17 203**	17 835
	17 269	17 867
ANNEXE G - PROTECTION DE LA FAUNE		
Accords d'infonuagiques	**5 038**	4 634
Projets fauniques	**4 419**	3 105
Dépenses générales du matériel roulant	**14 450**	14 360
Intérêts - Dette à long terme	**1 828**	3 828
Perte (Gain) sur cession - Immobilisations corporelles	**-**	(2 821)
Amortissement - Matériel roulant	**8 662**	20 720
	34 397	43 826
ANNEXE H- HÉBERGEMENT		
Petits équipements - Hébergement en yourtes	**9 209**	3 735
Amortissement - Hébergement en yourtes	**16 601**	15 727
Amortissement - Subventions hébergement en yourtes	**(7 331)**	(7 270)
	18 479	12 192

" Non audité"